



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **18 juin 2013**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné aux travaux préparatoires de la construction de logements, place et parking, route de Meinier à Vandoeuvres

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'étude de F 1 900 000 pour couvrir les frais de l'étude approfondie du projet choisi, les travaux préparatoires comprenant le projet de l'ouvrage, les procédures d'autorisation, d'appel d'offres et d'adjudication, selon le devis du bureau d'architecture Nicola Braghieri du 27 mai 2013.

Ce montant comprend les honoraires du géomètre, des ingénieurs, des spécialistes, des architectes, de l'AMO, ainsi que les taxes et frais de cadastre et de documentation F 1 845 400 TTC ; les indemnités aux membres du jury, les frais de secrétariat, les annonces dans la FAO et journaux professionnels, les frais d'héliographie, de reproduction et frais divers F 54 600.

En cas de non réalisation du projet, les frais d'étude devront être amortis au maximum en 5 ans par la rubrique N° 95.330, conformément aux dispositions de l'art. 34, alinéa 6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01)

L'investissement ci-dessus est financé par la trésorerie courante, il ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Il est affecté au patrimoine financier et imputé au compte 123.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 7 septembre 2013.

Vandœuvres, le 27 juin 2013

La Présidente du conseil municipal
Floriane ERMACORA